

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 février 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 7 février 2013

Publié le 15 février 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Benoît BORDAT | M. Michel ROTGER |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Joël MEKHANTAR | M. François NOWOTNY |
| Mme Colette POPARD | M. Christophe BERTHIER | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Rémi DETANG | M. Philippe DELVALEE | M. Michel FORQUET |
| M. José ALMEIDA | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. Claude PICARD |
| M. Jean-François DODET | M. Georges MAGLICA | M. Gaston FOUCHERES |
| M. François DESEILLE | Mme Françoise TENENBAUM | M. Pierre PETITJEAN |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Christine DURNERIN | Mme Claude DARCIAUX |
| M. Patrick CHAUPUIS | Mme Elizabeth REVEL | M. Nicolas BOURNY |
| M. Michel JULIEN | Mme Elisabeth BIOT | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| M. Gérard DUPIRE | Mme Nathalie KOENDERS | M. Philippe GUYARD |
| M. Jean-François GONDELLIER | M. Alain MARCHAND | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. François-André ALLAERT | M. Mohammed IZIMER | Mme Françoise EHRE |
| M. Jean-Claude DOUHAÏT | Mme Hélène ROY | Mme Geneviève BILLAUT |
| M. Jean-Paul HESSE | Mme Myriam BERNARD | M. Murat BAYAM |
| Mme Badiâ MASLOUHI | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | M. Michel BACHELARD |
| M. Yves BERTELOOT | Mme Joëlle LEMOUZY | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Patrick MOREAU | Mme Stéphanie MODDE | M. Gilles TRAHARD |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Philippe CARBONNEL | Mme Noëlle CAMBILLARD |
| M. Didier MARTIN | M. Alain LINGER | M. Patrick ORSOLA |
| M. Jean-Pierre SOUMIER | M. Franck MELOTTE | Mme Michèle CHALLAUX |
| M. André GERVAIS | M. Louis LAURENT | Mme Françoise VANNIER-PETIT. |
| M. Alain MILLOT | M. Roland PONSAA | |

Membres absents :

| | |
|----------------------|---|
| Mme Nelly METGE | M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA |
| Mme Christine MARTIN | M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD |
| M. Jean-Yves PIAN | M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE |
| Mme Louise BORSATO | Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD |
| M. Rémi DELATTE | Mme Catherine HERVIEU pouvoir à Mme Christine DURNERIN |
| M. Jean DUBUET | Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT |
| | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Alain MARCHAND |
| | Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY |
| | M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE |
| | M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT |
| | M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE. |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Université de Bourgogne - Convention universCités conclue entre la Ville, la Communauté de l'agglomération dijonnaise et l'Université de Bourgogne le 15 octobre 2009 - Prorogation - Avenant n° 1**

L'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ont la volonté de poursuivre le partenariat développé au cours de la précédente convention, initiée en 2003. Ces trois partenaires réaffirment leur volonté d'unir leurs forces et énergies au service du développement de l'Université de Bourgogne, du Grand Dijon, de Dijon et de la Bourgogne, notamment dans le cadre de la dynamique issue de la labellisation "Campus innovant", obtenue par l'Université de Bourgogne pour le Grand Campus de Dijon.

L'Université est un levier important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire, et l'action des collectivités territoriales est l'un des moteurs du développement de l'Université.

La présence de l'Université de Bourgogne au cœur du Grand Campus de Dijon, ses laboratoires, ses étudiants, ses enseignants et enseignants-chercheurs placent Dijon au rang des grandes métropoles du savoir d'envergure européenne avec des retombées positives en matière d'emplois, de dynamisme et d'attractivité.

La Ville de Dijon a la volonté de poursuivre sa mutation en ville universitaire de premier plan, avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, qui contribuent à son développement.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été conduites à destination des étudiants dans l'objectif de faire de la ville une cité douce à vivre pour ses jeunes, qui leur offre toutes les conditions pour étudier et leur donner envie de fonder leur projet de vie à Dijon.

La Ville entend poursuivre sa contribution à la formation et à la vie étudiante pour conforter les atouts de Dijon et de son campus.

Le Grand Dijon souhaite poursuivre son engagement aux côtés de l'Université de Bourgogne pour promouvoir l'action en faveur du développement économique et social, comme la cohérence du développement urbanistique de l'agglomération et du Campus.

Le Grand Dijon entend donc soutenir l'Université, principalement sur ses grands projets structurants, qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et étrangers, et des dirigeants des entreprises du territoire. L'enseignement supérieur, comme la recherche et le transfert de technologies, est un outil d'attractivité du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, le Grand Dijon souhaite une université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

La convention UniversCités a pour objectif de :

- faire de Dijon une capitale régionale de la connaissance d'envergure européenne et construire un campus du 21^{ème} siècle à Dijon ;
- concevoir un plan de développement de l'agglomération et du campus de manière intégrée.

Ces objectifs se déclinent selon les quatre axes suivants :

- 1 - poursuite de l'ouverture de l'Université sur la ville et l'agglomération, et de la ville et l'agglomération sur l'Université ;
- 2 - amélioration de la vie étudiante ;

3 - accroissement de la synergie développement économique, socio-économique, recherche, formation et enseignement supérieur ;

4 - développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur.

Comme le prévoit le titre 5 de la convention signée le 15 octobre 2009 pour trois ans, il est proposé de proroger de deux ans la durée de cette dernière.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de la collectivité.

Université de Bourgogne Convention UniversCités

AVENANT n° 1 A LA CONVENTION

Entre :

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, B.P. 17510 - 21075 DIJON Cedex, représentée par son Président, M. François Rebsamen, en vertu d'une délibération en date du

La Ville de Dijon, Palais des Etats de Bourgogne, B.P. 1510 - 21033 DIJON Cedex, représentée par son Maire en exercice, en vertu d'une délibération en date du 4 février 2013

et :

L'Université de Bourgogne, représentée par M. Alain Bonnin, Président, dûment habilité à cet effet,

VU la convention de partenariat tripartite 2009-2012, signée le 15 octobre 2009, entre l'Université de Bourgogne, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Ville de Dijon,

PREAMBULE

Considérant que, par délibération en date du 25 juin 2009, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier à l'Université de Bourgogne,

Considérant qu'il est nécessaire de proroger de deux ans la durée de la convention UniversCités pour mener à bien les différentes actions en cours,

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention de partenariat du 15 octobre 2009, afin de modifier le titre 5-1 – *Durée*.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1

La durée de la convention de partenariat UniversCités est prorogée de deux ans, à compter du 15 octobre 2012. Elle prendra donc fin le 15 octobre 2014.

Article 2

Les autres dispositions de la convention de partenariat UniversCités demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En trois exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté de
l'Agglomération dijonnaise,

Le Maire de la
Ville de Dijon,

François Rebsamen

François Rebsamen

Le Président de
l'Université de Bourgogne,

Alain Bonnin